

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 42

Artikel: Le jeu et les cartes : (3me et dernier article)
Autor: P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec lui, quelques exercices gymnastiques sont essayés, mais comme ils sont trop bruyants, le garçon, sur l'ordre de son maître, vient vous prier de vous tenir tranquille, tout en vous parlant d'un certain cachot noir que les caves recèlent et où l'on fourre les récalcitrants.

De guerre lasse on se met à ajouter aux splendeurs graphiques des parois tout ce que l'imagination offre, jusqu'à l'heure du dîner. C'est en vain qu'on implore le garçon de vous fournir quelque bouteille de vin pour pallier à la soif; monsieur est incorruptible et l'on reste forcé, ou de mourir de soif ou de boire l'eau saumâtre de la classique cruche.

Voici la nuit, voici l'heure de la délivrance, le paquet est fait, le lit plié, et... la face réjouie du géolier s'entrevoit dans les rayons dorés d'une lanterne. Sa voix, qui semble en ce moment la plus douce des voix, annonce, calme et digne, la liberté!

L'on passe au bureau, où il vous est fait tranquillement une charmante petite addition; l'on paie et bonsoir. Le ressort joue et vous voilà hors de la géhenne; nous y avez-vous suivi, lecteur?

L. V.

Le jeu et les cartes.

(3^{me} ET DERNIER ARTICLE)

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, tandis que la cour donne l'exemple des débordements, on compte depuis le 8 juillet 1661 jusqu'au 8 février 1708, huit arrêts ou décrets ayant pour but de combattre le jeu et les cartes. Louis XVI lui-même ajouta, en 1781, de nouvelles sévérités aux sévérités antérieures et pourtant, Bachaumont nous apprend que, « dans le voyage de Fontainebleau, la cour perdait ordinairement cent mille écus au profit de M. de Chalabre, le croupier des jeux de Marie-Antoinette. » Et un peu plus loin il ajoute: « Les banquiers du jeu de la reine, pour obvier aux tricheries qui se commettent journellement, ont obtenu de Sa Majesté qu'avant de commencer le jeu, la table serait bordée d'un ruban et que l'on ne regarderait comme engagé pour chaque coup que l'argent mis sur les cartes au-delà du ruban. » Ainsi, d'après leurs contemporains, les salons de ces cours, objet de la vénération idiote de certains gens de notre époque, sont bien et dûment convaincus d'être le rendez-vous d'aventuriers et de tricheurs.

Nous ne voulons pas multiplier les citations que nous fournit notre auteur. Aussi nous résumons l'histoire de cette épidémie d'un jeu furieux, par cet extrait de la 55^e lettre persane: « Le jeu est très en usage en Europe; c'est un état que d'être joueur; ce seul titre tient lieu de naissance, de bien, de probité; il met tout homme qui le porte au rang des honnêtes gens, sans examen, quoiqu'il n'y ait personne qui ne sache qu'en jugeant ainsi il s'est trompé très souvent; mais on est convenu d'être incorrigible. »

Ce dernier aveu est tout bêtement splendide, C'est le cri de la passion. En effet, le joueur ne conviendra jamais, au grand jamais, qu'il joue pour gagner. Il prétend « chercher des distractions. » Et avec quels magnifiques périphrases, il explique sa situation. S'il a perdu, il prétendra qu'il est fortement engagé. S'il gagne, il dira qu'il a adopté une

une marche favorable. Parlez-lui de sa passion, il répond qu'il calcule, qu'il spécule; mais il se gardera bien de prononcer les mots perte ou gain, parce qu'à la longue le gain finit par lui être indifférent, tandis que chaque jour la perte devient plus cruelle.

Enfin le 10 août arrive. La royauté est balayée et le jeu quitte le palais pour descendre dans la rue. On révolutionne sans réformer. Les rois deviennent des génies, les dames des libertés, les as des lois et les valets des égalités. Le cœur est remplacé par la guerre, le trèfle par la paix; le pique ce sont les arts et le carreau c'est le commerce. Mais, avec de pareilles appellations, le piquet étant trop long, on joue au biribi sur les bornes, dans les rues obscures, la nuit, au coin des carrefours. Les vainqueurs se pourrissent au contact des vaincus, jouant, non pour se divertir, mais à ces jeux brûlants, terribles, au hasard le plus rapide, qui ont renversé les plus nobles opulences, gangrené les cœurs et jeté dans la boue les plus grands noms de l'histoire. Quatre mille maisons de jeu s'ouvrent, les escrocs abondent, les ambassadeurs de Venise et de Suède s'enrichissent à outrance; on joue jusqu'à des pièces de six liards et on assassine au sortir du tripot.

Après la tempête, le Directoire et l'Empire essayèrent d'enrayer le mal. On songea à supprimer les maisons de jeu. Il fallut y renoncer; mais on régularise, on sanctionne leur existence, on leur impose des droits de régie, on exige du fermier un cautionnement de 500,000 francs et on vérifie les recettes. C'est de cette façon que nous apprenons que de mai 1819 à fin décembre 1837, il a été perdu, en chiffres ronds, 137,313,000 francs! Qui pourra dire à l'heure où nous écrivons ce qui se perd actuellement dans les cafés, dans les cercles, dans les villes d'eaux et même dans les salons qui réunissent ce qui est convenu d'appeler (j'ignore sacrebleu pourquoi) la bonne société? Sans doute nous ne voyons pas de nos jours les grecs tenir le haut du pavé, ni tout ce fouillis de désastres, de ruines, de désespoirs, de coups de fortune qui ont régné du haut en bas de l'échelle. Mais est-ce à dire pour cela que la passion du jeu est moins violente, moins frénétique? Nullement. On y met un peu plus de formes, parce que de nos jours, on ne songe qu'à une chose: Sauver les apparences. En somme, nous avons un vice en plus: l'hypocrisie.

En résumant quelques notes sur le jeu, nous n'avons pas eu un seul instant la prétention de nous ériger en censeurs ou de fulminer un réquisitoire contre une des passions les plus enracinées dans le cœur humain. Rien n'a pu faire contre ce mal; il faut pour ainsi dire l'accepter. Toutefois nous ne voulons pas prendre congé de nos lecteurs sans les renvoyer en guise de conclusion, au dixième chapitre du traité des probabilités de Laplace qui arrive à cette conséquence mathématique ainsi formulée:

Le Jeu mathématiquement le plus égal est toujours désavantageux.

P.